



# Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ

### Étude du gouvernement sur la consigne : Deux poids, deux mesures

**Montréal, le 11 février 2013** - Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) dénonce l'octroi de 4 millions de dollars à Éco Entreprises Québec pour la mise en œuvre d'un programme de récupération des matières recyclables hors foyer.

Cette annonce vient quelques semaines après que le gouvernement ait annoncé la réalisation d'une étude comparative entre les systèmes de récupération au Québec. « Entendons-nous, le gouvernement vient de reporter une hausse annoncée de la consigne publique soi-disant *par souci de cohérence* et de *rigueur* dans le cadre de cette étude, et là, il injecte 4 millions de fonds publics dans un organisme privé dont plusieurs de ses membres ont intérêt à voir cette même consigne abolie », Guy Garand, président de l'organisme.

« Il faut cesser de se leurrer, des initiatives telles la création de tables de concertation pour la récupération hors foyer, si louables soient-elles en apparence, ont été mises de l'avant pour contrer un règlement sur la consignation des bouteilles d'eau que le gouvernement voulait rendre public en 2005 », soutient Monsieur Garand. « Maintenant, il ne s'agit ni plus ni moins que d'organisations qui ont des activités anti-consigne et que le gouvernement finance à coup de millions », poursuit-il.

Même si cette annonce ne fait que mettre en œuvre ce qui avait été prévu par le gouvernement précédent, le FCQGED craint que cela ne favorise trop un système de récupération qui devra justement faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'analyse comparative qui devrait débiter sous peu. « Nous avons l'impression que la cohérence et la rigueur sont parfois des concepts à géométrie variable », mentionne Priscilla Gareau, secrétaire du FCQGED. « Aussi, combien de temps le gouvernement va-t-il financer l'entreprise privée pour qu'elle récupère ce qu'elle met en marché ? Nous sommes loin de l'application du principe de la responsabilité élargie des producteurs que l'on retrouve dans la politique provinciale », de conclure Guy Garand.

-30-

Pour information : M. Karel Ménard : (514) 396-2686 ; portable (514) 647-3438

---

FCQGED  
4200, rue Adam  
Montréal (Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686  
info@fcqged.org  
www.fcqged.org